

CA_DEL240213_4

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

Convocation : 09/02/2024

Affichage liste délibérations : 15/02/2024

Membres : 17 **Président :** Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 11 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt quatre, le treize février à 18h30, en Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Nabiha LAOUADI

Madame Eliane RENARD a donné procuration à Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Farid MAHDADI ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Camille MAY

ACTIVITÉS SENIOR DU DEUXIEME TRIMESTRE 2024

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

1/ Activités sans participation financière des usagers :

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser l'isolement pour les seniors givordins.

Pour cela, il est développé des partenariats avec les services de la ville, la CARSAT, la MJC ou des associations spécialisées, permettant la mise en œuvre pour ce 2^e trimestre 2024 de :

- Ateliers numériques : avec l'association Passerelle
- Séances Micro-folies
- Découverte de jeux de société en partenariat avec la médiathèque
- Ballades urbaines en partenariat avec les Archives municipales
- Atelier « c'est bon pour le moral » avec l'association BRAIN UP
- Café-santé en partenariat avec le médiateur santé : sur une thématique liée à la santé et l'accès aux droits
- Le rendez-vous des marcheurs
- Atelier plantation de saisons avec les Serres Municipales
- Atelier d'écriture
- Expo et atelier « Femmes Flammes »
- Journée Olympique
- Soirée jeux et café/concert (partenariat avec MJC)

2/ Activités avec participation financière des usagers :

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100 % du tarif prévu par personne
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30 % par le CCAS
- Les personnes avec l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70 % par le CCAS
- Les personnes extérieures à Givors : + 20 % (uniquement s'il reste de la place)

Il est programmé pour le deuxième trimestre 2024 :

Atelier d'éducation nutritionnelle et cuisine « Le Goût dans l'assiette »

10 personnes maximum par atelier

Tarifs : Imposable : 5,00 €

Non imposable : 3,5 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €

Extérieur : 6.00 €

Atelier Art floral

8 personnes maximum

Imposable : 20 €

Non imposable : 14 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 6 €

Extérieur : 24 €

Journée Péniches Val de Rhône

52 personnes maximum

Tarifs : Imposables : 26,00 €

Non imposable : 18,20 €

Bénéficiaires ASPA : 7,80 €

Extérieur : 31,20 €

Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du CCAS.

De plus, les personnes ayant des retards de paiement sur d'autres activités ou la restauration se verront être inscrites sur liste d'attente, jusqu'à extinction de la dette.

Conditions de remboursement de l'activité à l'utilisateur :

- En cas d'annulation de l'activité
- En cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif
- En cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin
- En cas de remplacement par une autre personne en attente, si le délai de prévenance le permet

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.

La programmation des activités seniors pour le deuxième trimestre 2024, leurs tarifications et les modalités d'inscription et de remboursement sont ainsi proposées au Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le 2^e trimestre 2024 et les modalités pour y participer ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2024 sur le chapitre 70, fonction 4238.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.